



Info-Alerte n° 2219 du 9 septembre 2020



Le plan prévisionnel de versement annuel d'AFIBEL

Vous découvrez dans un courrier d'AFIBEL un plan prévisionnel de versement annuel : 12 dates d'émission d'un chèque de 500 €, soit un total de 6 000 €. Une note signée d'A. DESCO, Directeur financier, précise : « Vous venez de recevoir la preuve formelle que vous avez d'ores et déjà gagné un chèque bancaire au 1^{er} tour du Grand prix final des 12 x 500 € ».

Le Réseau anti-arnaques a décrypté pour vous le contenu de cette opération promotionnelle :

- ⇒ Effectivement un chèque de 6 000 € est prévu à un seul gagnant
- ⇒ Une dotation de 15 000 € est également prévue : un chèque de 1 000 € à un autre gagnant, le reliquat de 14 000€ étant partagé entre tous les autres participants. Toutefois, compte tenu du succès attendu, un chèque minimum de 2€ sera versé à chacun.
- ⇒ Le règlement complet prévoit la possibilité de remplacer ce chèque de 2 € par « un autre avantage »;
- ⇒ Attendez-vous donc à recevoir un bon d'achat de 2 € ou plus, ce qui constitue un piètre lot pour le client, et une belle économie pour AFIBEL.

Inutile de participer à cette loterie commerciale : le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Afibel

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)